



REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

POLICE MUNICIPALE **CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**
A L'OCCASION D'UNE OPERATION DE SENSIBILISATION
AU DON DU SANG
LE 20 MAI 2007

EH/CB
APM 07/0562

Le Maire de la Ville de ROYAN,

*Vu les articles L 2122-28 et L 2211-1 et suivants du Code
Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la demande présentée par Monsieur MICHENEAU Alain
(Président de l'Amicale des Donneurs de Sang), sise 30 rue
des Pinsons - 17200 ROYAN,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des
participants à l'occasion d'une opération de sensibilisation
au dong du Sang le dimanche 20 mai 2007,*

A R R E T E

*ARTICLE 1 : La promenade Kérimel de Kerveno sera réservée au
stationnement des motocyclistes (véhicules anciens et modernes) pour
une opération de sensibilisation au dong du sang, le dimanche 20 mai
2007.*

*ARTICLE 2 : La pré-signalisation, la signalisation et le barriérage
seront mis en place et maintenus par les services techniques de la
ville pendant toute la durée de la manifestation.*

*ARTICLE 3 : La circulation sera perturbée le dimanche 20 mai 2007 de
16h30 à la fin de la manifestation sur les itinéraires suivants :*

ARRIVEE

- Avenue de Pontaillac,*
- Boulevard de la Côté d'Argent,*
- Rue de la Grotte,*
- façade de Foncillon,*
- Rampe Torchut,*
- Front de Mer,*

ARRET d'une ½ heure - Promenade Kérimel de Kerveno (voir plan joint).

DEPART

- Front de Mer,*
- Boulevard de la Grandière,*
- Boulevard Garnier via St Georges de Didonne
(voir plan joint).*

*ARTICLE 4 : La circulation et la sécurité lors de cette opération
seront assurées par les services de la Police Municipale.*

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 09 mai 2007

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 11 mai 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT